

## Formation FG4 : Connaître et gérer la fiscalité du secteur social et médico-social

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 16 octobre 2024

### Présentation

Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant certaines actions ou activités peuvent être assujetties à certains impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise lucrative. Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale.

### Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif
- ✓ Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences
- ✓ Gérer les particularités fiscales de certaines activités ESSMS

### Public

- ✓ Directeur général, directeur administratif et financier, secrétaire général, comptable, trésorier d'organisme gestionnaire et directeur d'ESSMS

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

### Pré-requis

Compréhension des documents comptables.

### Programme

#### La non-lucrativité des associations

- 📌 La gestion désintéressée de l'OSBL
- 📌 Le caractère non concurrentiel de l'OSBL

#### Opérations particulières au secteur ESSMS

- 📌 La livraison à soi-même
- 📌 Particularité fiscale des ESAT

#### Point de vigilance

- 📌 La mise à disposition du personnel dans le secteur non lucratif
- 📌 Les reçus fiscaux : quel contrôle de l'administration fiscale ?

#### La notion d'intérêt général

#### La sectorisation, filialisation des activités lucratives

- 📌 La franchise
- 📌 La sectorisation
- 📌 La filialisation
- 📌 La TVA

## Les plus de la formation

- ✓ Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte
- ✓ Études de cas et retours d'expériences
- ✓ Formateurs experts intervenant dans le secteur social et médico-social

## Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

## Formations complémentaires

- ✓ Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif - FG5
- ✓ Utiliser l'analyse financière dans le secteur social et médico-social - FG2

### Dates

#### En inter - Présentiel:

- ✓ 16 septembre 2025 à Paris

#### En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

### Tarifs

#### En inter - Présentiel

Tarifs 2025  
Adhérents

**360 €** nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

**470 €** nets de taxes par personne (déjeuner offert).

## Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré  
sous le numéro 11 75 54735 75.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

[nexem.fr/formation](http://nexem.fr/formation)  
[formation@nexem.fr](mailto:formation@nexem.fr)  
Tél : 01 55 45 33 02